

*Questions orales*

[Français]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, si on me permet de répondre, je peux confirmer à la Chambre qu'environ 400 avis de surplus ont été envoyés par mon ministère et sont favorisés par les syndicats représentant les employés de mon ministère comme donnant une chance rapide aux employés de se trouver un autre emploi à même le réservoir qui existe des postes non remplis. J'espère donc pouvoir réemployer moi-même ces gens dans mon ministère, à des postes qui avaient été gardés ouverts pour environ les trois-quarts de ces gens.

[Traduction]

## LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé une garantie absolue, mais en vain. J'aimerais poser une autre question au président du Conseil du Trésor. Peut-il nous certifier que les 250 employés du ministère des Travaux publics, les 500 employés de la Commission de la Fonction publique ainsi que les 362 fonctionnaires de Statistique Canada et les 300 de la Société centrale d'hypothèques et de logement pourront trouver un autre emploi dans la Fonction publique?

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à la même question hier en termes plus généraux. Nous cherchons tous les moyens de réembaucher les fonctionnaires dont les postes ont été déclarés superflus, mais je ne puis donner de garantie absolue que toutes les personnes visées retrouveront un emploi. Nous prévoyons cependant que ce sera le cas de la majorité d'entre elles et nous ne négligerons aucun effort en ce sens.

**M. Symes:** Une question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre quelles raisons motivent le congédiement d'employés qui ont jusqu'à vingt ans d'expérience et qui possèdent des compétences spécialisées. Je songe notamment aux scientifiques qui, de toute évidence, ne seront pas placés dans des postes auxquels leur formation spécialisée les destine.

● (1127)

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, la réduction des dépenses est un processus difficile. Il s'agit en fait d'une intervention pénible qui ne donne lieu à aucune réjouissance. Toutefois, à ce moment-ci, cela nous semble, en tant que gouvernement, une intervention inévitable.

Comme je l'ai déjà dit, nous ferons tout en notre pouvoir pour adoucir les conséquences que cette mesure aura sur les personnes directement concernées. Il est possible que nous ne puissions placer certaines personnes dans d'autres postes; nous prendrons d'autres mesures pour que les licenciements se fassent de la façon la plus humaine et la moins pénible possible.

[Français]

## LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également à l'honorable président du Conseil du Trésor, lequel, au mois d'août dernier, annonçait une coupure budgétaire de 15 millions de dollars au budget de la Commission de la Fonction publique; 12.5 millions de cette coupure ont été enlevés à la Direction générale de la formation linguistique. Étant donné qu'un engagement avait été pris, en septembre 1977, à l'effet que ce programme ne se terminerai qu'en 1983, le président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre pourquoi il ne respecte pas ses engagements et pourquoi cette coupure budgétaire s'adresse à une des seules unités de langue française situées dans la capitale nationale?

[Traduction]

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, le licenciement de professeurs de langue, au sein de la Commission de la Fonction publique, auquel le député fait allusion, provient de la baisse de la demande de tels services. Nonobstant la déclaration faite l'automne dernier, il est devenu évident que ces services, tels qu'ils existaient, faisaient double emploi avec d'autres. Vu la baisse de la demande, nous avons été forcés de prendre les mesures nécessaires. L'autre solution, soit de maintenir des effectifs ou d'occuper des locaux qui ne servent pas, est une de véritable prodigalité.

[Français]

**M. Laprise:** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Étant donné qu'en mettant à pied plus de 600 professeurs de français dans la Fonction publique le gouvernement porte un dur coup au fait français au Canada, et qu'ainsi le gouvernement recule dans son programme de bilinguisme, le président du Conseil du Trésor voudrait-il reconsidérer cette politique, étant donné que les besoins de donner des cours de langues pour fonctionnaires de langue anglaise se situent à plus de 2,000 demandes actuellement?

[Traduction]

**M. Andras:** Encore une fois, monsieur l'Orateur, je trouve les chiffres cités par le député quelque peu exagérés. Les renseignements que je possède font état d'un nombre de personnes touchées plus voisin de 400 que de 600. Au fond, ce que dit en fait le député, si j'interprète bien ses propos, c'est que nous gardons des gens, francophones, anglophones ou que sais-je, dans des emplois qui ne sont plus nécessaires, et qui entraînent pour les contribuables des dépenses qui ne sont plus justifiées. Cela n'a certes rien à voir avec la poursuite de nos efforts en faveur du bilinguisme, de l'unité nationale ou de ce qu'on voudra. Il est tout à fait erroné de soutenir pareille chose.